

Les images

1. Définition :

Une image numérique désigne toute image (dessin, icône, photographie,...) acquise, créée, traitée ou stockée sous forme binaire (suite de 0 et 1).

2. Caractéristiques de l'image :

a. Définition d'une image :

On appelle définition le nombre de points (appelés aussi pixels) constituant l'image. C'est encore le produit du nombre de points en largeur par celui de la hauteur.

Exemple : une image de largeur 800 pixels et de hauteur 600 pixels, est définie en total par 480000 pixels.

b. Résolution d'une image :

La résolution détermine le nombre de points par unité de surface, exprimé en points par pouce (PPP, en anglais, DPI pour Dots Per Inch).

Une pouce représente 2.54 cm.

En effet, la résolution d'une image numérique définit le degré de détail de l'image. Ainsi, plus la résolution est élevée, meilleure est la restitution: il s'agit de résolution de qualité de l'image.

c. Taille d'une image :

C'est le nombre d'octets qu'elle utilise pour son codage. L'unité de mesure d'une image numérique est en général KO ou en MO.

d. Formats des fichiers images :

Un format d'image est une représentation informatique de l'image, associé à des informations sur la façon dont l'image est codée et fournissant éventuellement des indications sur la manière de la décoder et de la manipuler.